****

# Appel de propositions d’initiatives structurantes

# Utiliser les connaissances issues de l’évaluation de politiques publiques pour formuler de meilleures politiques en matière de saine alimentation

# Axe Politiques publiques et santé des populations

# Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF)

**Date limite de soumission** : 30 novembre 2021

**Dépôt** : permal.mael\_neema@courrier.uqam.ca

**Montant** : 20 000$

La recherche en santé des populations vise à identifier, comprendre et agir sur les déterminants sociaux de la santé afin d’orienter les interventions de santé publique et éclairer les politiques publiques dans le but de participer à l’amélioration de la santé des populations. La mission du RRSPQ est de soutenir le développement de la capacité de recherche en santé des populations au Québec. Quant à l’INAF, il s’agit du plus important regroupement de chercheurs au Canada à se consacrer entièrement aux aliments et aux interactions complexes entre leurs composantes, la nutrition et la santé. Les collaborations interdisciplinaires, interinstitutionnelles et intersectorielles, essentielles à la compréhension des problèmes de santé contemporains, sont privilégiées.

**But du concours**

Conformément à cette mission, le but de ce concours est de permettre à des chercheuses et chercheurs de différents sites et secteurs, d’initier un projet de recherche structurant sur la problématique de l’utilisation des connaissances en évaluation de politiques publiques pour formuler de meilleures politiques en matière de saine alimentation. Les projets qui associent des utilisateurs de connaissances provenant d’administrations fédérales, provinciales, régionales ou municipales ou d’organismes communautaires seront privilégiés.

Les politiques portant sur la saine alimentation, telles que la Stratégie en matière de saine alimentation de Santé Canada, la Politique gouvernementale de prévention en santé au Québec ou différentes politiques municipales, relèvent de la responsabilité de différents paliers de gouvernements et mobilisent des acteurs de plusieurs secteurs et organismes. Des connaissances peuvent être produites lors de l’évaluation de certaines de ces politiques et pourraient être utiles aux acteurs concernés afin d’élaborer, d’améliorer et de mettre en œuvre de meilleures politiques publiques en matière de saine alimentation. L’accès à ces connaissances de même que les capacités d’évaluation en elles-mêmes sont toutefois limitées. Améliorer cet accès permettrait de ne pas dupliquer des évaluations existantes, de mieux arrimer la pratique aux connaissances acquises et d’assurer l’utilité de la recherche pour les besoins de la pratique.

Dans ce contexte, l’axe *Politiques publiques et santé des populations* (PPSP) du RRSPQ en collaboration avec l’INAF entendent ainsi soutenir une initiative structurante [[1]](#endnote-1) (IS) afin de renforcer une éventuelle soumission à un concours de financement externe. Chaque projet doit permettre de ***tester des questions ou des méthodes originales*** portant sur la thématique de **l’utilisation des connaissances issues de recherches évaluatives pour orienter la pratique et les politiques publiques en matière de saine alimentation**. Ces aspects doivent être clairement démontrés lors de la rédaction du projet. Les initiatives structurantes proposées peuvent viser, par exemple, la constitution d’une plateforme de diffusion des évaluations existantes sur les politiques liées à la saine alimentation, ou à tester l’utilisation de résultats cumulés de différentes évaluations lors du processus d’élaboration d’une politique portant sur la saine alimentation. Le soutien octroyé ne vise pas à financer l’évaluation d’une politique ou d’un programme en matière de saine alimentation. L’équipe de recherche doit démontrer le rôle structurant du projet, par exemple en regroupant des chercheurs, des équipes de recherche ou des utilisateurs de connaissances de différentes institutions, disciplines ou secteurs d’intervention autour d’un même questionnement scientifique. Les collaborations entre les axes du RRSPQ, l’INAF et d’autres organismes impliqués seront considérées positivement.

**Critères d'admissibilité**

* Ce concours est ouvert aux membres chercheurs réguliers du RRSPQ et/ou de l’INAF. Les équipes doivent inclure au moins un membre du RRSPQ et un membre de l’INAF.
* Au moment du versement des fonds, l’équipe ne devra pas disposer de fonds provenant d’un autre organisme subventionnaire pour la réalisation de ce projet.
* Un membre chercheur régulier du RRSPQ ou de l’INAF ne peut soumettre qu’une seule demande dans le cadre du concours sur le thème de l’évaluation des politiques en matière de saine alimentation, en tant que chercheur principal ou co-chercheur principal.
* Un même chercheur peut déposer plusieurs soumissions ou apparaître comme co-chercheur dans plusieurs soumissions aux concours de l’INAF ou aux concours actuels de soutien à des initiatives structurantes du RRSPQ et de ses Axes portant sur d’autres thèmes. Toutefois, afin de donner un accès équitable à ce soutien au plus grand nombre de nos membres, un même chercheur (chercheur principal ou co-chercheur) ne peut être financé plus d’une fois par année. Si un même chercheur apparaît dans plusieurs soumissions aux concours d’IS du réseau, la priorité pourra être donnée à la soumission qui a obtenu le score le plus élevé lors de l’évaluation.
* L’équipe doit s’engager à soumettre une demande de subvention à un organisme externe (autre que le RRSPQ ou l’INAF) au terme de ce soutien financier et en informer les responsables des axes stratégiques.
* Les recensions des écrits, même systématiques, ne peuvent constituer des projets admissibles dans le cadre de ce concours.
* Le même projet ne peut être financé qu’une seule fois par le FRQS, le RRSPQ et/ou ses axes et Programmes de formation.

**Critères d’évaluation**

L’évaluation des propositions tiendra compte des éléments suivants :

* Qualité scientifique : clarté de la problématique et des objectifs; rigueur de la méthodologie; réalisme de la proposition et de l'échéancier de réalisation; résultats escomptés et retombées en termes de projet futur ou d’impact.
* Pertinence en lien avec la mission et les objectifs de l’axe PPSP et de l’INAF.
* Les projets doivent inclure au moins un membre chercheur régulier du RRSPQ et un membre de l’INAF.
* Chaque projet devrait avoir, dans la mesure du possible, un volet appliqué et/ou un volet de transfert des connaissances. Les équipes qui incluent un ou plusieurs utilisateurs de connaissances parmi l’équipe de recherche seront priorisées.
* Collaborations interdisciplinaires, interinstitutionnelles et intersectorielles de l’équipe : les chercheurs doivent avoir des expertises différentes et complémentaires.
* Collaborations/partenariats à forte valeur ajoutée (partenaire communautaire, acteurs clés en politique de santé, utilisateurs de connaissances[[2]](#endnote-2), etc.).
* Retombées anticipées : potentiel d'amélioration des interventions en santé des populations, des services et des politiques publiques.
* Effet levier : la capacité d’attirer des partenaires et d’obtenir d’autres sources de financement (par exemple, le potentiel du projet de mener au dépôt d’une demande de subvention aux organismes subventionnaires de la recherche).
* Plan de pérennité : planification du développement du projet au-delà de l’année du financement par le RRSPQ.
* La description d’un échéancier clair et réaliste : l’échéancier doit s’étaler sur un an.

**Engagements**

* Les chercheurs qui seront financés devront soumettre un rapport financier pour démontrer l’utilisation des sommes allouées et un rapport scientifique.
* Les chercheurs financés s’engagent à mentionner la participation financière de l’axe Politiques publiques et santé des populations du RRSPQ et de l’INAF et à utiliser les logos du RRSPQ et de l’INAF (si possible) pour toute activité découlant du projet financé, y compris les publications, annonces, communications. Les formulations suivantes sont suggérées :

*« L’équipe de recherche remercie l’axe Politiques publiques du Réseau de recherche en santé des populations du Québec (RRSPQ) et l’Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF) pour leurs contributions au financement de ce projet. »*

*“The research team would like to thank the Public Policy axis of the Quebec Population Health Research Network (QPHRN) and the Institute for nutrition and functional foods for their contribution to the financing of this project.”*

* Les lauréats acceptent de publier le titre et un résumé de leur recherche (en français et anglais) sur les sites web du RRSPQ et de l’INAF, dès l’annonce de leur sélection.
* Les chercheurs qui seront financés sont attendus à la journée scientifique annuelle du Réseau et pourraient se voir demander de présenter leurs résultats à cette occasion. Ils seront également invités à présenter un webinaire dans la cadre des activités d’animation scientifique de l’INAF.

**Dépôt des demandes et date limite**

[Téléchargez le formulaire de soumission](https://gepps.ca/wp-content/uploads/Formulaire-de-soumission-IS_INAF.docx)

Les demandes doivent être soumises avec un seul fichier attaché (Microsoft Word ou PDF) par courrier électronique en mentionnant en objet : « Concours – Initiative structurante » au plus tard le 30 novembre 2021 à 17h, à l’adresse suivante: permal.mael\_neema@courrier.uqam.ca

**Évaluation des demandes**

Les demandes seront évaluées par un comité mis sur pied par l’axe PPSP et l’INAF et les résultats seront communiqués dans le mois suivant la date limite de soumission des projets dans la mesure de la disponibilité des évaluateurs désignés.

**Information**

Pour tout autre renseignement, communiquez avec Maël Permal, coordonnatrice de l’axe PPSP à l’adresse suivante: permal.mael\_neema@courrier.uqam.ca

1. Une initiative structurante a pour objectif de mettre en lien des chercheurs individuels, des équipes ou d'autres regroupements de chercheurs, et des partenaires des milieux publics, privés ou communautaires. Cette initiative structurante peut prendre la forme d'un grand projet (évènement de diffusion, de promotion, ou d'échange scientifique; chantier de recherche, etc.) ou d'une infrastructure collective (mise sur pied de services communs; élaboration d'une plate-forme technique ou électronique; regroupement d'expertise au service des chercheurs; élaboration d'une base de données; etc.). Il doit être démontré de quelles façons l'initiative structurante projetée – besoin identifié, objectifs visés, priorités établies, moyens mis en place et activités planifiées – permettra le développement de liens cohérents et productifs entre les chercheurs du réseau et avec les partenaires des milieux publics, privés ou communautaires (la présente définition est inspirée de <https://frq.gouv.qc.ca/programme/regroupements-strategiques-rg-2020-2021/>). [↑](#endnote-ref-1)
2. Tel que défini par les IRSC, un utilisateur de connaissances est une personne : 1) susceptible d'utiliser les connaissances issues de la recherche pour prendre des décisions éclairées au sujet de politiques, de programmes et/ou de pratiques en matière de santé; 2) dont le niveau de participation au processus de recherche peut varier en intensité et en complexité, selon la nature de la recherche et les besoins de l'utilisateur en matière d'information; 3) qui peut être, par exemple, un praticien, un responsable des politiques, un éducateur, un décideur, un administrateur des soins de santé ou un dirigeant communautaire, ou encore une personne d'un groupe de patients, d'un organisme de bienfaisance dans le domaine de la santé, d'un organisme non gouvernemental ou des médias. (<http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/34190.html#u-z>) [↑](#endnote-ref-2)